

Parcours : Première approche vente immobilière

Niveau : Initiation

Durée : 0,71 jour(s) soit 5,0 heure(s)

Public concerné

Toute personne débutant dans le notariat, ou ne justifiant pas de connaissance juridique particulière.

Approche pédagogique :

Module : L'environnement notarial

- Définir le statut du notaire et connaître son rôle
- Connaître les autres membres d'une étude et leur rôle
- Savoir différencier les différents interlocuteurs
- Connaître les règles spécifiques de « l'authenticité »

Module : La transmission immobilière à titre onéreux

- Découvrir les fondamentaux de la transmission onéreuse d'un immeuble
- Connaître les différents modes de transmission dits « classiques » et les spécificités de chacun
- Avoir une première approche des transmissions complexes

Module : Formalités préalables à la rédaction de l'acte de vente

- Découvrir les pièces nécessaires pour la signature de la vente immobilière
- Savoir constituer un dossier d'usage

Compétences pédagogiques

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Décrire l'environnement professionnel de l'étude
- Identifier la profession de notaire, au travers de son rôle et de ses missions
- Définir sa principale mission qu'est "l'authenticité"

- Identifier les principes fondamentaux de la transmission à titre onéreux
- Distinguer les caractéristiques des différents modes de transmission
- Accomplir les contrôles appropriés des pièces relatives aux parties et aux immeubles
- Effectuer les démarches imposées par la loi
- Gérer efficacement l'obtention des pièces qui n'ont pas pu être réunies pour l'avant-contrat, afin de constituer le dossier d'usage

Contenu

Module : L'environnement notarial

- Quiz diagnostique
- L'office : Qui fait quoi ?
- Partie 1 : Le notaire
- Partie 2 : Sa mission principale – L'authenticité
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

Module : La transmission immobilière à titre onéreux

- Quiz diagnostique
- Partie 1 : Les principes directeurs
- Partie 2 : Les principaux actes de transmission à titre onéreux : La vente immobilière, l'échange, la vente à l'état futur d'achèvement, la vente d'immeuble à rénover, les transmissions dites « complexes »
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

Module : Les formalités préalables à la rédaction de l'acte de vente

- Je sais déjà...

- Préambule
- Partie 1 : L'enquête : Je contrôle
- Partie 2 : L'action : J'exécute
- Partie 3 : Le dénouement : Je notifie
- En avant pour de nouvelles affaires...
- Synthèse téléchargeable

Pré-requis

- Aucun

Modalités d'exécution

Formation e-learning

À la suite de votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

Modalités pédagogiques

Type de formation : E-Learning

Durée de la formation : 5H

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

Modalités techniques

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Évaluation des compétences :

À l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation :

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

Évaluation à froid à l'issue de la formation :

6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail.

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'article L. 6353-1* du Code du travail.